



Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 13-dec-2018

Date de révision : 13-dec-2018

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Ladder 240 EC**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-273

Numéro(s) d'enregistrement Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 29495

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Liquide brun clair à brun foncé

État physique Liquide

Odeur Aromatique

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion
 Provoque une irritation cutanée
 Provoque une irritation des yeux
 Susceptible de provoquer le cancer
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 Rincer la bouche
 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
 Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
CLODINAFOP-PROPARGYL	105512-06-9	>22
Naphta (pétrole), lourd aromatique	64742-94-5	<70
Naphthaline	91-20-3	<8

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins**Conseils généraux**

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous sollicitez un contact médical.

Contact avec les yeux

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuez à rincer l'oeil. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Si une personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche si possible. Appelez un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.
Ingestion	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir, à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquides à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Ce produit contient un distillat de pétrole. N'EXPOSEZ PAS LE VOMISSEMENT. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter de façon symptomatique pour l'ingestion et / ou le contact avec la peau et les yeux.
-------------------------	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Water spray, dry chemical, carbon dioxide, foam.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
---	----------------

Dangers spécifiques du produit

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Portez un vêtement de protection complet et un appareil respiratoire autonome. Evacuer le personnel non essentiel de la zone pour éviter l'exposition humaine au feu, à la fumée, aux fumées et aux produits de combustion. Empêcher l'utilisation de bâtiments, d'aires et d'équipements contaminés jusqu'à ce qu'ils soient décontaminés. Le ruissellement de l'eau peut causer des dommages environnementaux. Contenir de l'eau de ruissellement avec, par exemple, des barrières de terre temporaires.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Précautions pour la protection de l'environnement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Digue pour prévenir la contamination des sources locales d'eau. Veillez à éviter la contamination des équipements et des installations pendant les procédures de nettoyage et l'élimination des déchets. Éliminer tous les déchets et rincer de la manière appropriée. Décontaminer les outils et l'équipement après le nettoyage.
--------------------------------	--

Méthodes de nettoyage

Diquez-vous en utilisant des matériaux absorbants ou imperméables comme la terre, le sable ou l'argile. Empêcher le matériel de pénétrer dans un système d'égout public ou dans toute voie navigable. En cas de déversement sur le sol, la zone affectée doit être retirée et placée dans un récipient approprié pour l'élimination. Nettoyez les petits déversements immédiatement, utilisez une protection personnelle appropriée. Absorber le déversement avec un matériau absorbant tel que la litière pour animaux de compagnie. Balayer et placer dans un contenant de produits chimiques. Sceller le récipient et manipuler de manière approuvée. Gardez les déversements de flux et d'approvisionnement en eau domestique.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils sur la manutention sécuritaire**

Tenir hors de la portée des enfants. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Manipulez et ouvrez le récipient de manière à éviter les déversements. Ne prenez pas sur la peau ou dans les yeux. Ne pas ingérer. Évitez de respirer les vapeurs et les brouillards. Se laver les mains et le visage avec précaution avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac, d'appliquer des cosmétiques ou d'utiliser les toilettes. Lavez la peau exposée rapidement pour éliminer les éclaboussures accidentelles de contact avec ce matériau.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Rangez le produit dans un récipient d'origine fermé dans une pièce bien ventilée. Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour prévenir la contamination, conservez ce produit à l'écart des aliments, des aliments pour animaux et des engrais.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts; Bases; Les acides minéraux.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Naphtaline 91-20-3	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m ³ (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m ³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps

Portez des combinaisons ou une chemise à manches longues et un pantalon à jambe longue, des gants résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Dans les zones où la ventilation est insuffisante, un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH avec des cartouches de vapeur organique et des pré-cartouches de pesticides ou un appareil respiratoire autonome peut être nécessaire lorsque vous travaillez avec ce produit.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Aromatique
Aspect	Liquide brun clair à brun foncé	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Marron clair à brunâtre		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	4-6	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	102°C/216°F	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	32.5 mPa(s)	
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

Autres informations

Densité	1.08 g/mL
----------------	-----------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun connu.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts; Bases; Les acides minéraux.

Produits de décomposition dangereux

Chlore gazeux. Oxydes d'azote (NOx).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphta (pétrole), lourd aromatique 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Naphthaline 91-20-3	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit) = 1120 mg/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthaline 91-20-3	A3	Group 2B	Prévu raisonnablement	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat): 2,000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin): >2,000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat): >5.05 mg/L

Irritation de l'oeil: Modérément irritant

Irritation cutanée: Légèrement irritant

Sensibilisation cutanée: Pas un sensibilisateur cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques toxiques pour les organismes aquatiques. Observez les zones tampons spécifiées sous MODE D'EMPLOI. Pour réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, considérez les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions du site qui peuvent conduire au ruissellement comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fortes pluies, la pente modérée à raide, le sol nu, le sol qui draine faiblement (par exemple, les sols qui sont compactés, texturés finement ou à faible teneur en matière organique comme l'argile). Lorsque vous utilisez un mélange en réservoir, consultez les étiquettes des partenaires de mélange en cuve et observez la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en réservoir.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Naphta (pétrole), lourd aromatique 64742-94-5	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Naphthaline 91-20-3	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Naphta (pétrole), lourd aromatique 64742-94-5	2.9 - 6.1
Naphthaline 91-20-3	3.6

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Emballages contaminés

Ne réutilisez pas ce conteneur pour quelque raison que ce soit. Il s'agit d'un récipient recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de conteneurs. Communiquez avec votre distributeur local / concessionnaire ou municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le conteneur sur le site de collecte:

1. Rincer le récipient vide à trois ou à la pression. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Faites en sorte que le récipient vide et rincé ne convienne pas à une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le contenant conformément aux exigences provinciales.

États-Unis - numéro de déchet EPA

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Naphthaline 91-20-3	U165	Included in waste streams: F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		U165

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Naphthaline 91-20-3			Déchet toxique Numéro de déchet F025 Description des déchets: extrémités lumineuses condensées, filtres usés et aides filtrantes, et déchets dédiés déshydratés provenant de la production de certains hydrocarbures aliphatiques chlorés, par des procédés catalysés par radicaux libres. Ces hydrocarbures aliphatiques chlorés sont ceux ayant des longueurs de chaîne de carbone allant de un à cinq inclus, avec des quantités variables et des positions de substitution de chlore.	

Statut de déchets dangereux de la Californie

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Naphthaline 91-20-3	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

IATA

N° ID/ONU UN3082
 Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Clodinafop-propargyl)
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Polluant marin Oui

IMDG

N° ID/ONU UN3082
 Nom officiel d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Clodinafop-propargyl)
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Polluant marin Oui

TMD

Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
CLODINAFOP-PROPARGYL	X							
Naphta (pétrole), lourd aromatique	X	X	X		X	Present	X	X
Naphthaline	X	X	X	Present	X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Naphthaline 91-20-3	100 lb 1 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphthaline - 91-20-3	91-20-3	<8	0.1

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthaline	100 lb	X	X	X

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Naphthaline - 91-20-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Naphthaline 91-20-3	X	X	X

Numéro d'immatriculation des pesticides Non enregistré aux États-Unis
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30428

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

Étiquette du produit

ATTENTION POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU

Tenir hors de la portée des enfants

Lisez l'étiquette et le livret avant d'utiliser

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Attention / Poison / Avertissement	Danger
Toxicité aiguë - Oral	N/A	Nocif en cas d'ingestion
Corrosion / Irritation de la peau	Irritant pour la peau	Provoque une irritation de la peau
Domage oculaire grave / Irritation	Irritant les yeux	Provoque une irritation des yeux
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Toxicité d'aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	1	0	0	Aucun
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	1	0	0	Voir la section 8

date de revision: 13-Dec-2018
Note de revision: nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique